

FCP de droit français VILLIERS SERENITE

Rapport annuel
au 30 septembre 2024

FCP VILLIERS SERENITE

Sommaire

Pages

Informations concernant les placements et la gestion	3
Rapport d'activité	7
Informations réglementaires	21
Certification du Commissaire aux Comptes	23
Comptes Annuels	28
Bilan Actif	29
Bilan Passif	30
Compte de résultat	31
Annexes	33
Informations générales	34
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	42
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	44
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	50
Inventaire des actifs et passifs en EUR	54
Annexe SFDR	81

FCP VILLIERS SERENITE

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

VILLIERS SERENITE

ISIN : FR0010717827

Le FCP est géré par HSBC Global Asset Management (France), agréé en France sous le n° GP 99026 et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 22 juillet 2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français,

Durée :

Le FCP est créé pour 99 ans à compter de son agrément. La société de gestion peut procéder à la liquidation du FCP, si l'actif devient inférieur au montant minimum réglementaire ou de manière discrétionnaire, après l'agrément attribué par l'autorité des marchés financiers sur l'opération de liquidation et information des porteurs.

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP a pour objectif de maximiser la performance du fonds par une gestion active des marchés actions et obligations dans le cadre d'une allocation stratégique de long terme composée de produits de taux et au maximum de 35% d'actions.
- Le FCP Villiers Sérénité est le fonds profilé qui correspond au profil de risque prudent au sein d'une gamme de plusieurs profils. Avec une allocation stratégique en produits de taux, il constitue un investissement faiblement exposé au risque des marchés d'actions.
- L'indicateur de référence pour information est défini par :
 - 25% MSCI EMU est un indice large qui regroupe plus de 300 actions représentant les plus grosses capitalisations boursières des pays de la zone euro. Cet indice est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index (code Datastream : MSEMUIL(NR)).
 - 75% Bloomberg Euro Aggregate : indice composé de toutes les émissions à taux fixe en euro, de maturité résiduelle supérieure à 1 an et appartenant à la catégorie de notation « Investment Grade ». Les titres composant l'indice ont un encours supérieur ou égal à 300 millions d'euros.
- L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- L'équipe de gestion adopte une philosophie de gestion active et effectue, sur une base discrétionnaire, une allocation sur les sources de performance suivantes :
 - allocation tactique des classes d'actifs : vise à optimiser l'exposition globale du portefeuille grâce à la gestion conjointe de plusieurs classes d'actifs.
 - diversification des thèmes d'investissement : afin d'optimiser le profil rendement-risque, le gérant affine l'allocation tactique en diversifiant les thèmes d'investissement via des OPCVM et instruments financiers (classes d'actifs, types d'émetteurs, zones géographiques, types de capitalisation boursière...).
 - choix des supports d'investissement : sélection des OPCVM gérés par les spécialistes du Groupe HSBC et des instruments financiers qui offrent la meilleure exposition à chaque thème.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- Le FCP est exposé au maximum à 35% aux marchés actions, français et européens via des investissements dans des parts ou actions d'OPC.
- Le FCP est également investi en produits de taux (monétaires et / ou obligataires). Le FCP peut investir en dette privée et/ou publique, dans la limite de 100% de l'actif.
- Le FCP est essentiellement investi sur des émetteurs « investment grade » (notés BBB-/Baa3 minimum par les agences Standard and Poor's ou équivalent).
- Le FCP peut utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions, de taux et de change. L'exposition du FCP peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- Le FCP se réserve la possibilité d'investir dans des titres intégrant des dérivés, notamment des EMTN, dans la limite de 100%.
- Le FCP peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 100% de l'actif, dans un but d'amélioration de performance.
- Le résultat net et les plus-values nettes sont capitalisés ou redistribués chaque année sur décision de la Société de Gestion.
- La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans (8 ans dans le cadre d'un contrat d'assurance vie).
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.
- Le FCP dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son prospectus et son règlement.

Investisseurs de détail visés

Ce FCP est à destination de tous types d'investisseurs, plus particulièrement les souscripteurs de contrats d'assurance vie.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum.

Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Les documents d'information du FCP (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, dérivé. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 5 620	EUR 5 910
	Rendement annuel moyen	-43,77 %	-9,97 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 110	EUR 9 070
	Rendement annuel moyen	-18,91 %	-1,94 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 860	EUR 10 750
	Rendement annuel moyen	-1,41 %	1,47 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 050	EUR 11 840
	Rendement annuel moyen	10,53 %	3,44 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2017 et septembre 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre février 2015 et février 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. Les actifs du FCP gérés par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCP, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la défaillance de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de défaillance de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP. Le FCP n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	459 EUR	785 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,6 %	1,4 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,91% avant déduction des coûts et de 1,47% après cette déduction.

Il se peut que nous partagerions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (4,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 400 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,56 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en septembre 2022.	56 EUR
Coûts de transaction	0,03 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 5 ans

Un investissement dans ce FCP doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCP avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCP ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) sont des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Les calculs des scénarios de performance passés du FCP et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds .

Le FCP dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son prospectus et son règlement.

Fiscalité : La part est une part de capitalisation et / ou distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle) contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB¹ ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

Durant le premier trimestre 2024 (T1), l'économie américaine s'est révélée plus solide que prévu, ce qui a entraîné de fortes révisions haussières sur les prévisions de croissance en 2024² à 2.2% contre 1.2% fin décembre. Le dynamisme de la consommation des ménages et la baisse du taux d'épargne ont entretenu la demande, la résilience du marché de l'emploi, ainsi que la confiance du secteur privé. En Europe, les indicateurs avancés (enquêtes PMI, confiance des consommateurs) se sont améliorés, soutenus par le secteur des services, ce qui contraste avec la faiblesse du secteur industriel. Les risques de récession en zone euro se sont donc nettement atténués au T1, malgré une activité atone au T4 2023. En Europe, les économistes⁴ tablent sur une quasi-stagnation de l'activité en 2024, tant au Royaume-Uni (0.3% contre 0.1% en 2023) qu'en zone euro (0.5% contre 0.4% en 2023). Dans les économies émergentes, l'Inde continue de surprendre favorablement, grâce au déploiement de ses infrastructures, et au dynamisme de la consommation et des exportations. En Chine, l'absence de reprise du secteur immobilier a entraîné de la part des autorités un renforcement des mesures de soutien (baisse des réserves obligatoires des banques, réduction des taux de crédit immobilier, mise en place d'un fonds de stabilisation). Les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis n'ont pas empêché un redressement des indicateurs avancés (enquêtes PMI en amélioration ce trimestre). Le ralentissement de l'économie chinoise devrait se poursuivre, en douceur, avec une évolution du PIB attendue⁴ de 4.6% en 2024 et 4.4% en 2025

¹ Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

² Consensus Bloomberg au 31/03/2024.

FCP VILLIERS SERENITE

(contre 5.2% en 2023). Dans un environnement économique relativement moins marqué par le risque de récession, les publications d'inflation ont évolué de manière contrastée, avec des surprises haussières aux Etats-Unis (3.5% en mars contre 3.4% attendu, et 3.4% en décembre), et baissières en zone euro (2.4% en mars contre 2.5% attendu, et 2.9% en décembre). Cependant aux Etats-Unis comme en zone euro, le point de résistance reste l'inflation hors énergie et alimentaire (en mars à 3.8% et 2.9% respectivement). Cette persistance résulte du dynamisme du secteur des services, et de la croissance des salaires dans un contexte d'amélioration de la productivité relativement faible, probablement en raison de plusieurs facteurs : rétention de main d'œuvre, baisse des heures travaillées, hausse de l'absentéisme, ou encore augmentation relative de la main d'œuvre généralement moins qualifiée. L'évolution de la productivité et des coûts salariaux unitaires, du fait de leur large impact sur les marges des entreprises influencent directement les prix. Ces indicateurs sont donc très surveillés pour diriger la politique monétaire et anticiper les évolutions des taux directeurs et des conditions financières.

Au second trimestre 2024 (T2), l'économie mondiale a poursuivi son redressement, marqué par des inflations plus élevées que prévu et les risques de divergences des politiques monétaires. L'inflation aux Etats-Unis a en effet de nouveau surpris à la hausse en mars à 3.5%, avant de refluer en avril (3.4%) et en mai (3.3%). L'inflation en zone euro s'est révélée plus persistante que prévu, avec une évolution entre 2.4% et 2.6% ce trimestre, dans un contexte de reprise économique. La croissance du PIB au T1 a en effet surpris favorablement en Europe et aux Etats-Unis, avec la poursuite d'une hausse de la consommation des ménages. Les enquêtes des directeurs d'achat (PMI) de mars à mai ont signalé que la croissance de l'activité privée se poursuivrait en Europe, grâce à la dynamique des services et malgré les difficultés du secteur industriel. Les risques inflationnistes ont semblé plus élevés aux Etats-Unis qu'en Europe, car la demande américaine reste dynamique et supérieure à son potentiel, ce qui n'est pas le cas en Europe où les contraintes d'offre dominent. Aussi la Réserve Fédérale américaine a renouvelé des signaux de vigilance quant au démarrage de son cycle d'assouplissement monétaire, ce qui n'a pas manqué d'influencer les banques centrales des pays émergents qui subissent des risques sur leurs devises. L'inflation des pays émergents est en effet plus élevée que dans les pays développés, et les risques inflationnistes sont exacerbés dans un contexte d'incertitudes géopolitiques, de volatilité des prix du pétrole et du gaz, et de forte remontée des cours du blé et du cuivre. Enfin l'augmentation des anticipations de différentiels de taux des banques centrales ont en partie pesé sur les devises émergentes, ce qui a entretenu une inflation élevée via les prix des biens importés. En Chine, les publications économiques se sont révélées mitigées, avec une faiblesse de la demande intérieure et une inflation atone (0.2% en juin). Cependant, les autorités chinoises ont poursuivi leur soutien au secteur immobilier, notamment via des mesures macroprudentielles et la conversion des logements invendus en logements sociaux. La dynamique des exportations chinoises s'est maintenue au T2, malgré les tensions commerciales avec les Etats-Unis et les risques d'escalade, avec l'imposition de nouveaux droits de douane, notamment sur les véhicules électriques, panneaux solaires ou batteries lithium-on.

Au troisième trimestre (T3) 2024, les risques géopolitiques, les incertitudes liées aux élections américaines et aux choix de politiques fiscales tant en Europe qu'aux Etats-Unis ont laissé les économistes dans l'expectative, entre le scénario d'un atterrissage en douceur ou celui de récession. La poursuite de la modération de l'inflation aux Etats-Unis (2.5% en août après 3.3% en mai), en zone euro (1.8% en septembre contre 2.6% en mai) et dans une majorité de pays émergents a permis de nouvelles baisses de taux des banques centrales, et cela dans le contexte d'une certaine résilience de l'économie. En effet, l'accélération du PIB américain au T2 a surpris à la hausse (3.0% en variation trimestrielle annualisée contre 2.0% attendu et 1.4% au T1), en particulier la consommation des ménages. De plus, l'historique du PIB américain a été révisé positivement, notamment le taux d'épargne et les revenus des ménages qui ont bénéficié de gains d'intérêt sur les placements et dépôts lors de la remontée des taux. Aux Etats-Unis, les rapports de l'emploi (en particulier la hausse du taux de chômage à 4.3% en juillet contre 4.1% attendu, après un plus bas de 3.4% en avril 2023) ainsi que la détérioration des enquêtes de confiance (notamment dans le secteur manufacturier) ont établi que le risque de récession était plus élevé que celui lié à la

FCP VILLIERS SERENITE

persistance de l'inflation. En zone euro, la croissance du PIB est certes ressortie en ligne avec les attentes (0.2% t/t au T2), mais grâce à la contribution positive du commerce extérieur et de moindres importations du fait de la contraction de la demande domestique. Les divergences au sein de la région se sont accentuées, avec une détérioration de l'activité en Allemagne, une certaine résilience en Italie et France, et une forte expansion en Espagne. Ailleurs en Europe, la reprise économique au Royaume-Uni s'est poursuivie au T2, quoiqu'à un rythme plus modéré, tirée par la dépense publique et les investissements privés. Avec les nouvelles règles fiscales de l'Union européenne et le nouveau gouvernement du Royaume-Uni, les choix de politique fiscale vont impacter l'activité économique, avec des effets multiplicateurs incertains sur les prochaines années. En Chine, après une croissance inférieure aux anticipations (0.7% t/t au T2 contre 0.9% attendu et 1.6% au T1), les autorités ont amplifié leur soutien aux secteurs immobilier et financier fin septembre, et ont signalé de nouvelles mesures en faveur de la demande domestique.

Panorama financier

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY¹ -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t/t) et du yen (+5.9%).

Au premier trimestre 2024 (T1), la solidité de l'économie américaine a entretenu le revirement haussier des marchés d'actions amorcé le trimestre précédent (indice MSCI* World +9.5% en variation trimestrielle t/t au T1 2024). La bourse américaine (MSCI* Etats-Unis +10.4%) a surperformé l'indice mondial, ainsi que les places au Japon (+19.3%) et en zone euro (+10.3%). L'appétit pour le risque a été alimenté par des résultats d'entreprises généralement favorables et la diminution des craintes de récession. Cet environnement a également favorisé les marchés de crédit

FCP VILLIERS SERENITE

aux Etats-Unis et en Europe, notamment les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) qui ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). A l'inverse ce contexte n'a pas été aussi bénéfique aux bourses émergentes (MSCI EM +4.6%), et a pénalisé les marchés obligataires qui avaient intégré d'importantes anticipations d'assouplissements monétaires. Début janvier, les marchés anticipaient déjà des baisses de taux conséquentes sur l'année 2024, notamment pour la Réserve Fédérale américaine (Fed) et la Banque centrale européenne (BCE) (environ 150 points de base), mais aussi pour les banques centrales d'Amérique latine. La dynamique plus forte que prévu de l'économie américaine, et la persistance de l'inflation ont entraîné un retournement de ces anticipations qui, fin mars, n'intégraient plus que des baisses de 75 points de base (pdb) pour la Fed, et 100 pdb pour la BCE. En conséquence, les taux souverains se sont fortement redressés au T1: +32pdb à 4.20% aux Etats-Unis, +27pdb à 2.30% en Allemagne, +39pdb à 3.93% au Royaume-Uni, avec un mouvement similaire sur les places émergentes. Le report du cycle de baisses des taux de la Réserve fédérale a permis un différentiel de rendements favorables au dollar US (indice DXY¹ +3% au T1), notamment au détriment du yen japonais (-6.8% contre dollar US au T1) et du franc suisse (-6.7%). Le franc suisse a été pénalisé par les perspectives monétaires de la Banque Nationale Suisse (BNS). Son président a en effet suggéré en janvier que la BNS était moins favorable à un franc suisse fort. La BNS a ainsi été la première des banques centrales des économies développées à réduire son taux directeur dès mars, de 1.75% à 1.50%. Enfin, les tensions au Proche-Orient ont continué de soutenir les prix du baril de pétrole (WTI +16% à USD 83) et de l'or (+8% à USD 2230 l'once)

Le second trimestre 2024 (T2) a été essentiellement marqué par les incertitudes liées au cycle de baisses des taux américains, mais aussi par les développements politiques, notamment en France, ce qui a pénalisé les marchés obligataires. Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont ainsi continué de monter au T2 : +20pdb à 4.40% aux Etats-Unis et à 2.50% en Allemagne, ou +24pdb au Royaume-Uni à 4.17%. Cet environnement a favorisé la poursuite de l'appréciation du dollar US (indice DXY⁶ +1.3% au T2), notamment au détriment du yen japonais (-5.9% contre dollar US au T2), du peso mexicain (-9.6%) ou du réal brésilien (-10.9%). Les développements politiques ont exacerbé les évolutions de marchés, avec un accueil favorable aux suites des élections en Afrique du Sud et en Inde, contrairement au Mexique. En France, la dissolution surprise du parlement au lendemain des résultats des élections au parlement européen, et le déclenchement d'élections législatives les 30 juin et 7 juillet ont entraîné un fort mouvement d'aversion pour le risque. Les marchés obligataires et boursiers ont pris la mesure des risques de dérapages des finances publiques, ainsi que des incertitudes sur le respect des règles budgétaires européennes. En conséquence, le rendement 10 ans de la dette française a bondi de 49pdb à 3.30%, ce qui a entraîné à la hausse les rendements de la dette des pays européens les plus risqués : +26pdb à 3.42% sur l'obligation d'Etat espagnole, et + 39pdb à 4.07% sur leur équivalent italien. Très liés au risque souverain, les titres financiers ont aussi été sanctionnés, ainsi que le marché de crédit high yield et les actions de la zone euro (MSCI eurozone -1.2% en variation trimestrielle t/t). Les incertitudes politiques ont pénalisé les marchés des actions au Brésil (-2.5% t/t) et surtout au Mexique (-7.5% t/t). A l'inverse, les indices boursiers ont poursuivi leur progression aux Etats-Unis (+4.0% t/t), au Royaume-Uni (+3.6%), ou en Inde (+10% t/t), et se sont redressés en Chine (+7% t/t) ou en Afrique du Sud (+8.5%).

Au troisième trimestre (T3) 2024, les marchés financiers ont été particulièrement mouvementés, sur fond d'inquiétudes sur la croissance mondiale et sur les décisions des banques centrales. Les indices de volatilité ont bondi, avec des revirements de marchés, notamment début août sur deux faits déclencheurs : une détérioration plus importante que prévu de l'emploi américain, et une remontée inattendue du taux de la Banque du Japon. Ces annonces sont survenues sur des marchés peu liquides en raison des congés d'été, et ont entraîné des débouchements brusques de positions spéculatives. La chute brutale des bourses mondiales n'a cependant duré que quelques jours, dans le sillage du renforcement des anticipations de baisses de taux des banques centrales. Dans un contexte de statistiques d'emploi décevantes, de chute du prix de pétrole (WTI -16%/t à USD 68/baril) et de désinflation, la Fed a initié en septembre son cycle d'assouplissement monétaire,

FCP VILLIERS SERENITE

avec une réduction de ses taux directeurs plus forte que prévu, de -50 points de base (pdb) contre -25pdb attendu. La baisse des taux de la Fed a ouvert la voie à une série de décisions des banques centrales des pays émergents et développés, mais aussi favorisé des anticipations de baisses de taux de plus grande ampleur. En Chine, les autorités ont déployé fin septembre un important plan de soutien, via des réductions de taux bancaires et de réserves obligatoires ainsi que des mesures destinées aux secteurs immobilier et financier (notamment un fonds pour les rachats d'actions). Ces mesures ont fortement impacté les indices boursiers, et l'indice MSCI* World a terminé le 3^{ème} trimestre en hausse de 5% t/t (variation trimestrielle). Les actions des pays développés ont légèrement sous-performé (MSCI DM +4.8% t/t) face aux places des pays émergents (MSCI EM +6.8% t/t), soutenues par l'indice chinois qui a bondi de 24% t/t. Du côté des marchés obligataires, les anticipations d'assouplissement monétaire accru ont favorisé les titres les plus risqués, comme le crédit à haut rendement « High Yield », ou tels les titres souverains des pays émergents (notamment Mexique ou Afrique du sud) et ceux de la périphérie de la zone euro (Grèce, Portugal, Italie, Espagne). Sur le marché des changes, la décision de la Fed a pesé sur le dollar US (DXY¹ -4.8% t/t au T3). A contrario de la Fed, la remontée du taux de la banque centrale du Japon a propulsé le yen face au dollar US (+12% t/t). Enfin sur les marchés des matières premières, l'envolée de l'or (+13% t/t à USD 2634 l'once) s'est poursuivie ; la volatilité du prix de baril de pétrole (WTI -16% t/t à USD 68/baril) était liée à la perspective d'une modération de la demande mondiale, aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient et à l'issue incertaine des conditions d'offre du cartel de l'OPEP+ avant leur prochaine réunion de décembre.

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.

¹ Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.

Source : données Bloomberg au 30/09/2024.

Politique de gestion

Le Fonds a évolué en 2024 et relève dorénavant de la règlement SFDR, article 8.

Politique d'investissement

En début de période, les investisseurs s'attendaient à ce que les banques centrales déclenchent rapidement les premières baisses de taux en commençant par la Fed. Or, c'est la BCE qui a démarré avec une première baisse seulement début juin. De l'autre côté de l'Atlantique, la Fed a attendu fin septembre pour réduire les taux courts. Pour rappel, fin décembre 2023, les marchés anticipaient 7 baisses de taux de la part de la Fed et 6 pour la BCE en 2024.

Ce changement de paradigme n'a pas semblé perturber les marchés actions, qui ont enchaîné les records sur cette première partie d'année.

Ainsi, les marchés actions réalisent un dernier trimestre 2023 et un premier trimestre 2024 solides dans l'ensemble, avec le MSCI US (NR) qui affichent une performance de 23.3% et le MSCI EMU (NR) une hausse de 18.8%. Les 2^{ème} et 3^{èmes} trimestres seront moins prolifiques avec le MSCI EMU (NR) qui ne progresse que de 1.3% tandis que le MSCI US (NR) a poursuivi sur sa tendance avec une progression de 10%.

Incontestablement, ce sont les valeurs technologiques qui ont dominé pendant cette première partie d'année, largement aidées par le thème de l'intelligence artificielle. Les leaders mondiaux de la tech sont américains, logiquement ce sont les marchés actions des Etats-Unis qui en ont le plus bénéficié, surperformant largement leurs pairs européens avec le Nasdaq 100 qui affiche une performance de 34.3% sur les 9 premiers mois de la période, (nVidia en tête à +184%) suivi de près par le S&P 500 (+28.2%).

FCP VILLIERS SERENITE

La période sous revue était également une période chargée politiquement. En effet, en 2024, plus de 4Mds de citoyens dans le monde sont concernés par des élections dans leur pays. Les effets de ces enjeux se sont fait ressentir lors de cette première partie d'année et il faut s'attendre à ce que cela continue. En Inde, le Nifty 50 perdait près de -5% lorsque l'on apprenait une bataille plus serrée que prévu pour la réélection du Premier ministre Narendra Modi. Toutefois, l'événement politique qui a marqué cette première partie d'année n'était pas prévu. Le 9 juin, les résultats des élections parlementaires européennes plaçant en tête le Rassemblement national en France, ont poussé le président français E. Macron à annoncer la dissolution de l'Assemblée nationale, convoquant les Français à des élections législatives anticipées. La semaine suivant cette annonce le CAC 40 perdait -6.2%, sa plus forte baisse en une semaine depuis le début de la guerre en Ukraine.

Sur les marchés de taux, l'annonce d'un possible pivot de la Fed en fin d'année 2023, a permis aux taux de rendement de s'effondrer et aux indices obligataires de s'envoler. Néanmoins, la résilience des économies et de l'inflation et une communication plus prudente des banques centrales ont entraîné la réduction substantielle des attentes de baisses de taux en 2024 et une nette hausse des taux obligataires.

La situation a quelque peu évolué à partir du deuxième trimestre 2024 en zone Euro. La BCE a abaissé ses taux directeurs début juin puis en septembre. Le taux de facilité de dépôt, qui était à 4.0%, est ainsi passé à 3.5%. Les investisseurs anticipent encore 2 autres baisses de taux de la BCE en 2024.

Aux US, en revanche, la Fed a attendu le mois de septembre pour entamer la réduction de ses taux directeurs mais elle les a baissés directement de 0.5%. Les investisseurs attendent également encore 2 baisses de taux de 0.25% d'ici la fin de l'année.

Au Japon, la BoJ a relevé ses taux directeurs en mars pour la première fois depuis 2007 dans la fourchette 0% à 0.1% (vs -0.1% précédemment), après les avoir maintenus en territoire négatif pendant 8 ans. Elle les a encore relevés de 0.25% en juillet et les investisseurs sont partagés sur la poursuite du mouvement d'ici la fin de l'année.

Allocation sur les marchés Actions :

Le Fonds a entamé la période avec une exposition prudente aux marchés actions (22%). Cette prudence a été maintenue tout au long de la période. Le Momentum est fort sur les marchés actions mais les valorisations des actifs actions intègrent déjà beaucoup de bonnes nouvelles et des progressions de croissance de profits importantes sur les deux prochaines années. Par ailleurs, les tensions géopolitiques, la bipolarisation du monde, le manque de dynamisme chinois, moteur de la croissance mondiale de ces dernières années et les élections américaines en novembre incitent à la prudence. D'ailleurs, les indices de volatilité, communément appelé « indice de la peur » car ils sont censés refléter la perception des investisseurs quant à la possibilité que les marchés soient chahutés dans le futur, ont augmenté ces derniers mois, impliquant donc une forme de prudence de la part des investisseurs. Enfin, les primes de risque des marchés actions relatives aux marchés obligataires sont faibles.

Nos allocations sur les marchés actions ont contribué négativement à la performance du Fonds en raison de la hausse des indices actions.

Au 30 septembre, l'exposition actions du portefeuille est proche de 25.6% de l'actif.

FCP VILLIERS SERENITE

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversifications thématiques.

1. Partie « cœur » :

- La partie « cœur » est exposée aux actions de la zone Euro.

Cette exposition est réalisée par l'investissement sur des fonds avec des approches systématiques et fondamentales actives complémentaires.

- Approche systématique :
Ces investissements sont réalisés par l'intermédiaire d'un fonds HSBC ICAV Multi-Facteurs, qui représente 12.4% de l'actif net.
Sur la période, le fonds a réalisé une performance inférieure à l'indice MSCI Emu, dividendes nets réinvestis, avec un impact important de l'allocation sectorielle ainsi qu'une contribution spécifique négative de certains titres. En termes de style, les facteurs défensifs et la composante S de l'ESG ont eu une large contribution positive, en face la contre-performance des valeurs cycliques et des Petites Capitalisations a pénalisé l'allocation multifactorielle. La baisse des prix de l'énergie et les difficultés du secteur auto depuis le début d'année a fortement pénalisé le Fonds. Par ailleurs, la sous exposition aux secteurs bancaires, secteurs dont la performance est supérieure aux indices dans un contexte de taux élevés surtout en début d'année a également été pénalisante.

- Approche fondamentale active :
En complément de la partie systématique, le portefeuille s'expose à travers des fonds, tous article 8, aux styles valorisation (UBS ETF Factor Emu Prime Value), qualité (HSBC GIF Euroland Growth), taille (HSBC GIF European Smaller Companies) et faible volatilité (HSBC Euro Equity Volatility Focused). Nos allocations sur ces styles reposent sur une approche diversifiée et s'appuient sur l'analyse des facteurs Qualité, Taille, Valorisation, faible volatilité et Momentum.

A l'exception du style « Faible Volatilité », l'ensemble des diversifications sur les styles affichent des performances inférieures à l'indices MSCI Emu NR. C'est tout particulièrement le cas pour le style « taille », plus fortement pénalisé par les hausses de coûts de financement et de production et une profitabilité moindre. Enfin, la sélection de valeurs a également été décevante sur les fonds de style « taille ».

Au 30 septembre, nous détenons :

- 2.9% d'exposition au style Valorisation (UBS ETF Factor Emu Prime Value)
- 2.5% d'exposition au style Qualité (HSBC GIF Euroland Growth)
- 2.7% d'exposition au style Taille (HSBC GIF European Smaller Companies)
- 2.8% d'exposition au style faible volatilité (HSBC Euro Equity Volatility Focused)

Par ailleurs, le Fonds détient une diversification sur le thème de la transition écologique (1.2% HSBC RIF - EEGT) et une exposition de 1.1% du fonds HSBC RIF - SRI Euroland Equity qui combine les styles Valorisation et Qualité avec un filtre Socialement Responsable.

Le fonds HSBC RIF - SRI Euroland Equity affiche une performance légèrement inférieure à son indice de référence, le MSCI Emu NR. La fin d'année 2023 et le 1^{er} trimestre 2024 ont été difficiles en termes de performance relative du fait de l'influence négative des facteurs ESG. La tendance s'est retournée au cours des deuxième et troisième trimestres 2024. Ce retournement de tendance s'explique par la mauvaise

FCP VILLIERS SERENITE

performance de l'armement et du pétrole sur cette période, ainsi que les bonnes performances des producteurs d'électricité renouvelable et les sociétés affichantes de bons scores ESG dans le secteur bancaire, les biens d'équipements ou encore les services aux entreprises.

Sur la période, la contribution de l'allocation sectorielle a été positive sur la performance relative du Fonds. Les contributions positives proviennent de la surexposition aux banques, l'assurance et l'immobilier et de la sous pondération de la consommation durable, de l'énergie, des semi-conducteurs et de la consommation courante. Les contributions négatives viennent d'une surexposition aux transports, à la distribution alimentaire et aux services aux collectivités et d'une sous pondération de la pharmacie et des biens d'équipements.

La contribution de la sélection de valeurs a été négative pour la performance relative du Fonds, notamment dans les semi-conducteurs (STM et sous exposition à ASML), la consommation durable (Kering Q1 ESG), l'énergie (Neste Q2 ESG), l'alimentation/boisson (Heineken, Pernod Ricard), le transport (DHL) et les biens d'équipements (Bouygues, Kion, Metso). Notons les contributions positives de Bawag et Erste dans la banque, de Munich Re dans l'assurance, de Relx dans les services aux entreprises, de Inditex dans la distribution spécialisée, de CRH et DSM dans les produits de base, de Publicis dans les médias et de SAP dans les logiciels.

Allocation sur les marchés de Taux

Le Fonds a débuté l'année avec une sensibilité au risque de taux de 4.9, soit légèrement supérieure à son indice de référence. L'allocation est restée assez dynamique et a accompagné les mouvements de taux sur la période. La Banque Centrale Européenne a bien préparé les investisseurs sur la première baisse de taux au mois de juin. Toutefois, les taux sont restés très volatils, au gré des indicateurs économiques en zone Euro et aux US. A partir du mois d'avril, la communication prudente des Banques Centrales en raison de la résilience des économies et de l'inflation, a entraîné une réduction des anticipations de baisses de taux pour l'année 2024 et une hausse des taux obligataires sur des niveaux attractifs d'un point de vue historique, justifiant la hausse de nos expositions sur les marchés de taux.

Sur la période, l'allocation sur la sensibilité globale du portefeuille a contribué positivement à la performance du Fonds.

Au 30 septembre, la sensibilité du Fonds est proche de 4.8, proche de son indice de référence.

Investissements sur les marchés obligataires

La poche obligataire est composée de lignes directes et d'OPCVM.

1. Lignes directes sur les obligations d'Etats, les obligations d'organismes supranationaux et les obligations sécurisées de la zone Euro

Les lignes directes sur les obligations d'Etats, les obligations d'organismes supranationaux et les obligations sécurisées de la zone Euro représentent 43.3% de l'actif net. Notre sélection de titres obligataires combine principalement des facteurs de cycle, de portage et de dynamique des prix.

- **Allocation géographique :**

Au cours de la période, nous avons maintenu notre prudence sur les obligations allemandes, finlandaises, des Pays-Bas, belges et françaises au profit principalement des obligations portugaises, italiennes, espagnoles et d'organismes supranationaux. Les investissements sur les obligations italiennes ont été réduits au profit des obligations sécurisées, portugaises et espagnoles en raison de l'importante réduction du spread vis-à-vis de l'Allemagne. Les investissements sur les obligations « sécurisées » ont été accentué étant l'attractivité des spreads vis-à-vis des obligations nominales des états de la zone Euro.

FCP VILLIERS SERENITE

Au 30 septembre, nous sommes investis sur les obligations d'Etats du Portugal, de l'Espagne complétées par des titres émis par les émetteurs supranationaux (EIB, ESM, European Union, Council of Europe), des agences et des obligations sécurisées.

- **Allocation sur la courbe :**

Nos décisions d'allocation sur la courbe reposent sur l'analyse du portage (taux de rendement et pente de la courbe de taux) et du risque (volatilité). Au cours de la période, nous avons à nouveau investis sur des maturités courtes en raison de l'attractivité du portage et de nos anticipations que la hausse des taux de la BCE touche à sa fin.

Au 30 septembre, nous privilégions les maturités longues (7-10 ans) aux dépens des maturités très courtes (2-3 ans), moyennes (3-5 ans) et très longues (10 ans et +).

Sur la période, nos allocations géographiques et sur la courbe de taux des obligations nominales des états de la zone Euro contribuent positivement à la performance du Fonds.

2. Diversification sur les obligations indexées sur l'inflation de la zone Euro

Le Fonds n'a pas été investi sur les obligations indexées sur l'inflation sur la période.

3. Diversification sur les obligations d'entreprises de bonne signature

Nos investissements sur les obligations d'entreprises de bonne signature ont été légèrement accentué en début d'année en raison du Momentum bien orienté et des fondamentaux solides.

La préférence pour les obligations d'entreprises aux dépens des obligations d'Etats a été bénéfique au portefeuille.

Au 30 septembre, notre exposition aux obligations d'entreprises est constituée de :

- 21.5% d'obligations d'entreprises de bonne qualité (HSBC GIF Credit Bond Total Return).

4. Diversification sur les obligations d'entreprises Haut Rendement

Le Fonds n'a pas été investi sur les obligations d'entreprises Haut Rendement sur la période.

5. Diversification sur les obligations émergentes en devises locales

Les investissements sur les obligations émergentes en devises locales et sur les obligations à haut rendement asiatiques ont été soldées lors du passage en article 8.

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 11.64%.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence du Fonds a progressé de 12.05%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Informations sur les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

FCP VILLIERS SERENITE

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice

➤ Le 31 décembre 2023

Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachat connu sous le nom de GATES a été inséré à la rubrique « **Modalité de souscription et de rachat** » du prospectus.

➤ Le 1^{er} janvier 2024

- Catégorisation du Fonds en article 8 au sens de la réglementation SFDR : le Fonds conciliera désormais performance économique et impact ESG.
- Intégration d'un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements de l'OPC sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.
- Une annexe détaillant la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre a été intégrée au prospectus.

➤ Le 22 juillet 2024

- Actualisation des coûts récurrents et scénarios de performance dans le Document d'Informations Clés (DIC).
- Mise à jour du paragraphe sur les restrictions à l'émission et au rachat de parts pour les résidents canadiens dans le prospectus.
- Augmentation des frais de fonctionnement et autres services (anciennement frais administratifs externes) passant de 0.06% à 0.10%

FCP VILLIERS SERENITE

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA

Gestion du risque de liquidité :

La Société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des fonds.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 90.66%
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100.29%

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

FCP VILLIERS SERENITE

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023.

En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration,
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables juridique, finance et des fonctions de support et administratives.

FCP VILLIERS SERENITE

	2023				total €
	Rémunération fixe versée en 2023	Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.

(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

FCP VILLIERS SERENITE

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC SRI MONEY ZC	34 815 103,12	25 746 786,30
HSBC MONETAIRE PART Z	17 494 891,06	19 098 996,20
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.25% 20-10-36	8 669 846,35	10 226 627,19
GERM TREA BILL ZCP 20-03-24	7 920 640,85	7 964 556,35
UBS ETF FACTOR MSCI EMU PR VAL UCITS ETF A	4 399 973,04	1 766 160,68
EUROPEAN UNION 2.75% 05-10-26	2 369 944,88	2 373 915,30
BANQ EURO DIN 1.0% 14-04-32		3 963 207,20
HSBC EURO ACTIONS ZC	729 151,39	2 972 513,36
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.9% 20-02-32		3 497 226,53
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.55% 31-10-32	3 284 428,42	

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCP VILLIERS SERENITE

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCP VILLIERS SERENITE

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

FCP VILLIERS SERENITE

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**

VILLIERS SERENITE
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
Immeuble Coeur Défense - Tour A
110 Esplanade du Général de Gaulle
92400 La Défense 4 - Courbevoie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale VILLIERS SERENITE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



VILLIERS SERENITE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



VILLIERS SERENITE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2025.01.30 16:37:08 +0100



FCP VILLIERS SERENITE

Comptes Annuels

FCP VILLIERS SERENITE

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	41 811 588,16
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	41 811 588,16
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	54 908 832,55
OPCVM	54 908 832,55
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	96 720 420,71
Créances et comptes d'ajustement actifs	3 089,40
Comptes financiers	112 515,54
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	115 604,94
Total de l'actif I+II	96 836 025,65

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

FCP VILLIERS SERENITE

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	86 698 150,36
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	10 086 200,72
Capitaux propres I	96 784 351,08
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	96 784 351,08
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	51 674,57
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	51 674,57
Total Passifs : I+II+III+IV	96 836 025,65

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

FCP VILLIERS SERENITE

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	102 687,01
Produits sur obligations	351 077,73
Produits sur titres de créances	37 948,91
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	5 925,56
Sous-total produits sur opérations financières	497 639,21
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-873,67
Sous-total charges sur opérations financières	-873,67
Total revenus financiers nets (A)	496 765,54
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-438 089,89
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-438 089,89
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	58 675,65
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 175,35
Sous-total revenus nets I = (C+D)	59 851,00
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	277 268,15
Frais de transactions externes et frais de cession	-4 647,80
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	272 620,35
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-17 162,29
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	255 458,06

FCP VILLIERS SERENITE

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	10 381 302,44
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-662,43
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	10 380 640,01
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-609 748,35
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	9 770 891,66
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	10 086 200,72

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

FCP VILLIERS SERENITE

Annexes

FCP VILLIERS SERENITE

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du règlement du FCP.

L'objectif de gestion du FCP est de maximiser la performance du fonds par une gestion active des marchés actions et obligations dans le cadre d'une allocation stratégique de long terme composée de produits de taux et au maximum de 35% d'actions.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

FCP VILLIERS SERENITE

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net en EUR	127 305 661,48	128 462 007,23	100 557 532,08	96 126 237,13	96 784 351,08
Nombre de titres	3 705 433,50400	3 470 576,26700	3 215 966,80200	2 928 785,89000	2 641 486,19800
Valeur liquidative unitaire	34,35	37,01	31,26	32,82	36,64
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,32	2,34	-0,67	-0,70	0,09
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,04	-0,04	-0,02	0,02	0,02

FCP VILLIERS SERENITE

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

FCP VILLIERS SERENITE

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

FCP VILLIERS SERENITE

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

FCP VILLIERS SERENITE

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au Fonds d'Investissement à Vocation Générale :		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	0.39% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services(*)	Actif net	0.10% TTC maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.30% TTC maximum
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement des fonds :

- les frais liés à l'enregistrement de l'OPC dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;

- les frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;

- les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution.

FCP VILLIERS SERENITE

II. Frais d'information clients et distributeurs

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings réglementaires ;
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;
- les informations particulières aux porteurs directs et indirects ; Lettres aux porteurs... ;
- les coûts d'administration des sites internet ;
- les frais de traduction spécifiques à l'OPC.

III. Frais des données

- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers;

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés au dépositaire ;
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...);
- les frais juridiques propres à l'OPC.

V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires aux régulateurs spécifiques à l'OPC ;
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au FCP et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion du FCP en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

FCP VILLIERS SERENITE

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part VILLIERS SERENITE D	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

FCP VILLIERS SERENITE

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	96 126 237,13
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 653 695,20
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-11 707 517,26
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	58 675,65
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	272 620,35
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	10 380 640,01
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	96 784 351,08

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

FCP VILLIERS SERENITE

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	47 874,94300	1 653 695,20
Parts rachetées durant l'exercice	-335 174,63500	-11 707 517,26
Solde net des souscriptions/rachats	-287 299,69200	-10 053 822,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 641 486,19800	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
VILLIERS SERENITE D FR0010717827	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	96 784 351,08	2 641 486,19800	36,64

FCP VILLIERS SERENITE

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

FCP VILLIERS SERENITE

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	41 811,58	41 811,58			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	112,52				112,52
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		41 811,58			112,52

FCP VILLIERS SERENITE

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)]3 - 6 mois] (*)]6 - 12 mois] (*)]1 - 3 ans] (*)]3 - 5 ans] (*)]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations				3 457,89	1 821,41	21 740,57	14 791,71
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	112,52						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	112,52			3 457,89	1 821,41	21 740,57	14 791,71

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

FCP VILLIERS SERENITE

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	GBP	USD	CHF		
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	6,26	5,24	4,13		
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	6,26	5,24	4,13		

FCP VILLIERS SERENITE

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	27 024,02		14 787,57
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	27 024,02		14 787,57

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

FCP VILLIERS SERENITE

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010250324	HSBC RIF SRI EUROLAND EQUITY Z	HSBC Global Asset Management (France)	Actions Euro	France	EUR	1 077 211,81
FR0013437183	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS-EUROPE EQUITY GREEN TRANSI	HSBC Global Asset Management (France)	Actions internationales	France	EUR	1 166 602,50
FR0013261229	HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	HSBC Global Asset Management (France)	Fonds / Actions	France	EUR	2 729 600,87
FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	HSBC Global Asset Management (France)	Monétaire Euro	France	EUR	9 305 494,97
LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOUR	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	2 385 879,20
LU0165100255	HSBC EUROLAND EQ.SMALLER Z C.	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOUR	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	2 619 311,42
IE00BN0T3979	HSBC GBF ICAV MLTFAC E E ZC	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOUR	Fonds / Actions	Irlande	EUR	11 979 720,92
LU0992878610	HSBC GL EURO CREDIT BD TR ZC	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOUR	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	20 850 712,50
LU1215452928	UBS ETF FACTOR MSCI EMU PR VAL UCITS ETF A	UBS FUND MANAGEMENT (LUXEMBOUR G) S.A	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	2 794 298,36
Total						54 908 832,55

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

FCP VILLIERS SERENITE

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Autres créances	3 089,40
Total des créances		3 089,40
Dettes		
	Frais de gestion fixe	51 674,57
Total des dettes		51 674,57
Total des créances et des dettes		-48 585,17

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	437 792,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

FCP VILLIERS SERENITE

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			52 114 534,19
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	2 385 879,20
	FR0013261229	HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	2 729 600,87
	LU0165100255	HSBC EUROLAND EQ.SMALLER Z C.	2 619 311,42
	IE00BN0T3979	HSBC GBF ICAV MLTFAC E E ZC	11 979 720,92
	LU0992878610	HSBC GL EURO CREDIT BD TR ZC	20 850 712,50
	FR0013437183	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS- EUROPE EQUITY GREEN TRANSI	1 166 602,50
	FR0010250324	HSBC RIF SRI EUROLAND EQUITY Z	1 077 211,81
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	9 305 494,97
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			52 114 534,19

FCP VILLIERS SERENITE

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	59 851,00
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	59 851,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	59 851,00

Part VILLIERS SERENITE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	59 851,00
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	59 851,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	59 851,00
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	59 851,00
Total	59 851,00
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

FCP VILLIERS SERENITE

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	255 458,06
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	255 458,06
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	255 458,06

Part VILLIERS SERENITE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	255 458,06
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	255 458,06
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	255 458,06
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	255 458,06
Total	255 458,06
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

FCP VILLIERS SERENITE

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			41 811 588,16	43,20
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			41 811 588,16	43,20
Banques commerciales			3 623 058,62	3,74
KFW 0.05% 29-09-34 EMTN	EUR	1 850 000	1 438 206,85	1,49
KFW 1.125% 09-05-33 EMTN	EUR	1 060 000	953 093,70	0,98
KFW 1.125% 15-09-32 EMTN	EUR	660 000	598 748,02	0,62
TORONTO DOMINION BANK 3.247% 16-02-34	EUR	600 000	633 010,05	0,65
Marchés de capitaux			2 420 845,55	2,50
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 2.0% 31-08-26	EUR	1 750 000	1 736 110,99	1,79
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 3.125% 30-05-29	EUR	661 000	684 734,56	0,71
Services aux collectivités			28 861 834,01	29,83
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.25% 20-10-36	EUR	2 780 000	2 068 158,90	2,14
BANQ EURO DIN 1.0% 14-04-32	EUR	2 886 000	2 613 951,01	2,70
BANQUE EUROPEAN D'INVESTISSEMENT 0.01% 15-11-35	EUR	1 660 000	1 236 729,84	1,28
BANQUE EUROPEAN D'INVESTISSEMENT 1.125% 13-04-33	EUR	550 000	493 700,00	0,51
BANQUE EUROPEAN D'INVESTISSEMENT BEI 0.25% 20-01-32	EUR	950 000	813 113,20	0,84
BANQUE EUROPEAN D'INVESTISSEMENT BEI 2.625% 04-09-34	EUR	1 100 000	1 098 656,57	1,14
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-07-35	EUR	1 800 000	1 351 071,00	1,40
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.3% 04-11-50	EUR	900 000	466 082,56	0,48
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 0.01% 15-10-31	EUR	650 000	549 790,44	0,57
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 3.0% 23-08-33	EUR	380 000	393 825,42	0,41
EUROPEAN UNION 0.45% 04-07-41	EUR	3 400 000	2 228 443,60	2,30
EUROPEAN UNION 1.0% 06-07-32	EUR	540 000	482 336,62	0,50
EUROPEAN UNION 3.0% 04-03-53	EUR	290 000	278 407,15	0,29
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.3% 17-10-31	EUR	1 520 000	1 325 336,71	1,37
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.9% 12-10-35	EUR	1 150 000	956 149,21	0,99
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.0% 12-04-52	EUR	750 000	441 127,29	0,46
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.7% 30-04-32	EUR	5 670 000	4 938 443,01	5,10
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.85% 30-07-37	EUR	2 875 000	2 182 039,93	2,25
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.9% 31-10-52	EUR	2 160 000	1 552 866,20	1,60
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.55% 31-10-32	EUR	3 350 000	3 391 605,35	3,50
Services financiers diversifiés			6 527 439,36	6,74
BNG BANK NV 1.5% 15-07-39 EMTN	EUR	2 000 000	1 652 223,15	1,71
DNB BOLIGKREDITT 2.875% 12-03-29	EUR	1 100 000	1 136 677,84	1,17
KOREA HOUSING FINANCE 0.01% 29-06-26	EUR	900 000	860 360,42	0,89
NEDWBK 0.25% 19-01-32 EMTN	EUR	1 160 000	988 198,74	1,02
SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 3.0% 15-05-34	EUR	1 000 000	1 028 561,85	1,06
SUMITOMO MITSUI BANKING 0.267% 18-06-26	EUR	900 000	861 417,36	0,89

FCP VILLIERS SERENITE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Transport routier et ferroviaire			378 410,62	0,39
SNCF RESEAU 0.75% 25-05-36	EUR	500 000	378 410,62	0,39
TITRES D'OPC			54 908 832,55	56,73
OPCVM			54 908 832,55	56,73
Gestion collective			54 908 832,55	56,73
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	112 308,379	2 385 879,20	2,47
HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	EUR	1 712,261	2 729 600,87	2,82
HSBC EUROLAND EQ.SMALLER Z C.	EUR	24 413,834	2 619 311,42	2,71
HSBC GBF ICAV MLTFAC E E ZC	EUR	942 453,971	11 979 720,92	12,38
HSBC GL EURO CREDIT BD TR ZC	EUR	1 573 163,76 2	20 850 712,50	21,53
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS-EUROPE EQUITY GREEN TRANSI	EUR	750	1 166 602,50	1,21
HSBC RIF SRI EUROLAND EQUITY Z	EUR	7 488,438	1 077 211,81	1,11
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	6 405,763	9 305 494,97	9,61
UBS ETF FACTOR MSCI EMU PR VAL UCITS ETF A	EUR	140 998	2 794 298,36	2,89
Total			96 720 420,71	99,93

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

FCP VILLIERS SERENITE

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

FCP VILLIERS SERENITE

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

FCP VILLIERS SERENITE

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	96 720 420,71
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	115 604,94
Autres passifs (-)	-51 674,57
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	96 784 351,08

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part VILLIERS SERENITE D	EUR	2 641 486,19800	36,64

VILLIERS SERENITE

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	95 445 653,96	100 977 394,11
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	44 474 039,55	44 092 396,78
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	44 474 039,55	44 092 396,78
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	1 247 796,12	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	1 247 796,12	0,00
Titres de créances négociables	1 247 796,12	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	49 723 818,29	56 884 997,33
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	49 723 818,29	56 884 997,33
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	544 946,82	600 557,17
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	544 946,82	600 557,17
COMPTES FINANCIERS	424 157,52	475 405,99
Liquidités	424 157,52	475 405,99
TOTAL DE L'ACTIF	96 414 758,30	102 053 357,27

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	98 113 181,30	102 799 222,44
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 071 386,99	-2 167 206,51
Résultat de l'exercice (a,b)	84 442,82	-74 483,85
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	96 126 237,13	100 557 532,08
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	288 521,17	1 495 825,19
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	288 521,17	1 495 825,19
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	96 414 758,30	102 053 357,27

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	9 349,47	134,31
Produits sur actions et valeurs assimilées	71 905,03	159 248,02
Produits sur obligations et valeurs assimilées	458 754,01	287 429,75
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	540 008,51	446 812,08
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	4,38	4 542,02
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	4,38	4 542,02
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	540 004,13	442 270,06
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	451 357,68	522 997,10
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	88 646,45	-80 727,04
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-4 203,63	6 243,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	84 442,82	-74 483,85

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au Fonds d'Investissement à Vocation Générale :		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	0.39% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services(*)	Actif net	0.06% TTC maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.30% TTC maximum
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts VILLIERS SERENITE D	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	100 557 532,08	128 462 007,23
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 107 404,92	1 729 081,66
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 568 097,05	-10 536 377,55
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 924 228,09	1 868 087,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 998 289,34	-4 135 273,83
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	163,30
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-3 051,68
Frais de transactions	-9 718,32	-14 121,15
Différences de change	-372 265,00	655 985,87
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 396 795,30	-17 388 242,55
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-5 848 104,34</i>	<i>-13 244 899,64</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>13 244 899,64</i>	<i>-4 143 342,91</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	88 646,45	-80 727,04
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	96 126 237,13	100 557 532,08

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	44 474 039,55	46,27
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	44 474 039,55	46,27
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	1 247 796,12	1,30
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	1 247 796,12	1,30
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	44 474 039,55	46,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	1 247 796,12	1,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	424 157,52	0,44
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	3 513 658,07	3,66	4 493 303,93	4,67	36 467 077,55	37,94
Titres de créances	1 247 796,12	1,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	424 157,52	0,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	4 165 140,59	4,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	55 978,20	0,06	57 940,81	0,06	38 811,37	0,04	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	544 946,82
TOTAL DES CRÉANCES		544 946,82
DETTES		
	Achats à règlement différé	240 266,05
	Frais de gestion fixe	48 255,12
TOTAL DES DETTES		288 521,17
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		256 425,65

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	33 677,04000	1 107 404,92
Parts rachetées durant l'exercice	-320 857,95200	-10 568 097,05
Solde net des souscriptions/rachats	-287 180,91200	-9 460 692,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 928 785,89000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	451 357,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			42 932 731,41
	LU0164899485	ASIA EX JAPAN EQUITY SMALLER COMPANIES Z	197 612,02
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	556 254,86
	LU0234594694	Global Emerging Markets Local Debt Z Cap	1 712 750,41
	FR0013217957	HSBC EURO ACTIONS ZC	2 124 313,57
	FR0013261229	HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	1 808 572,17
	LU0165100255	HSBC EUROLAND EQ.SMALLER Z C.	897 431,54
	LU0165100685	HSBC EUROLAND EQUITY Z CAP.	290 440,96
	FR0010250290	HSBC EUROPE EQUITY INCOME Z	276 209,58
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	330 576,55
	IE00B42TW061	HSBC FTSE 100 ETF	299 398,14
	IE00BN0T3979	HSBC GBF ICAV MLTFAC E E ZC	8 234 347,88
	LU0164888108	HSBC GI CHIN EQ ZC	107 929,06
	LU0196698665	HSBC GIF-BRAZIL EQUITY-ZA	146 630,28
	LU1449948840	HSBC GIF MULTI ASSET STYLE FACTORS ZC	1 367 071,48
	LU0992878610	HSBC GL EURO CREDIT BD TR ZC	18 782 002,15
	LU2065168796	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS ASIA HIGH YIELD BOND ZC	2 000 218,82
	IE00BMWXXKN31	HSBC HANG SENG TECH UCITS ETF	320 835,66
	FR0013229432	HSBC Monétaire Z	1 523 125,45
	IE00B5VX7566	HSBC MSCI JAPAN	290 793,60
	FR0013437183	HSBC RESP INV FUNDS EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION	987 030,00
	FR0010250324	HSBC RESPONSIBLE INVETMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	679 187,23
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			42 932 731,41

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	84 442,82	-74 483,85
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	84 442,82	-74 483,85

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	84 442,82	-74 483,85
Total	84 442,82	-74 483,85

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 071 386,99	-2 167 206,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 071 386,99	-2 167 206,51

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 071 386,99	-2 167 206,51
Total	-2 071 386,99	-2 167 206,51

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	140 959 909,09	127 305 661,48	128 462 007,23	100 557 532,08	96 126 237,13
Nombre de titres	4 056 591,94200	3 705 433,50400	3 470 576,26700	3 215 966,80200	2 928 785,89000
Valeur liquidative unitaire	34,74	34,35	37,01	31,26	32,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,06	0,32	2,34	-0,67	-0,70
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,04	-0,04	-0,02	0,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
KFW 0.05% 29-09-34 EMTN	EUR	2 500 000	1 729 513,66	1,80
KFW 1.125% 09-05-33 EMTN	EUR	1 060 000	868 429,85	0,90
KFW 1.125% 15-09-32 EMTN	EUR	3 460 000	2 872 399,54	2,99
TOTAL ALLEMAGNE			5 470 343,05	5,69
AUTRICHE				
AUST GO 0.25 10-36	EUR	4 620 000	3 038 729,05	3,16
AUST GO 0.9 02-32	EUR	4 013 000	3 318 120,74	3,45
TOTAL AUTRICHE			6 356 849,79	6,61
BELGIQUE				
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-07-35	EUR	550 000	363 044,00	0,37
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.3% 04-11-50	EUR	900 000	386 556,29	0,40
EUROPEAN UNION 0.45% 04-07-41	EUR	3 400 000	1 938 268,10	2,02
EUROPEAN UNION 1.0% 06-07-32	EUR	840 000	688 255,42	0,72
EUROPEAN UNION 3.0% 04-03-53	EUR	290 000	251 181,35	0,26
TOTAL BELGIQUE			3 627 305,16	3,77
ESPAGNE				
SPAI GO 0.7 04-32	EUR	4 170 000	3 259 829,14	3,39
SPAI GO 0.85 07-37	EUR	575 000	377 547,62	0,39
SPAI GO 1.9 10-52	EUR	1 460 000	876 251,80	0,91
TOTAL ESPAGNE			4 513 628,56	4,69
FRANCE				
LA POSTE 0.0% 18-07-29 EMTN	EUR	500 000	397 262,50	0,41
RTE EDF 3.75 07-35	EUR	400 000	388 757,51	0,41
SNCF RESEAU 0.75% 25-05-36	EUR	500 000	343 419,71	0,36
TOTAL FRANCE			1 129 439,72	1,18
ITALIE				
ITAL BU 1.45 05-25	EUR	1 800 000	1 741 375,27	1,81
ITAL BU 2.15 09-52	EUR	1 130 000	643 083,12	0,67
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-03-37	EUR	1 300 000	806 845,21	0,84
TOTAL ITALIE			3 191 303,60	3,32
LUXEMBOURG				
BANQ EURO DIN 1.0% 14-04-32	EUR	7 336 000	6 085 684,83	6,33
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 0.25% 20-01-32	EUR	950 000	740 162,50	0,77
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 1.125% 13-04-33	EUR	550 000	451 119,69	0,47
EURO FI 0.625 10-26	EUR	3 100 000	2 873 474,93	2,99
EURO FI 2.75 08-26	EUR	1 800 000	1 772 282,80	1,84
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 0.0% 15-12-26	EUR	1 800 000	1 619 829,00	1,69
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 0.01% 15-10-31	EUR	650 000	498 031,11	0,52
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 3.0% 23-08-33	EUR	380 000	366 935,85	0,38
TOTAL LUXEMBOURG			14 407 520,71	14,99
PAYS-BAS				
BNG BANK NV 0.0% 20-01-31 EMTN	EUR	1 350 000	1 054 728,00	1,10
BNG BANK NV 0.125% 19-04-33	EUR	1 600 000	1 169 560,57	1,22
BNG BANK NV 0.25% 12-01-32	EUR	1 300 000	1 004 611,68	1,05

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NEDWBK 0.25% 19-01-32 EMTN	EUR	1 160 000	897 376,32	0,93
TOTAL PAYS-BAS			4 126 276,57	4,30
PORTUGAL				
PORT OB 0.3 10-31	EUR	720 000	563 461,15	0,58
TOTAL PORTUGAL			563 461,15	0,58
SUPRANATIONNAL				
BANQ EU 0.01 11-35	EUR	1 660 000	1 087 911,24	1,13
TOTAL SUPRANATIONNAL			1 087 911,24	1,13
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			44 474 039,55	46,26
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			44 474 039,55	46,26
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
GERM TREA BILL ZCP 18-10-23	EUR	1 250 000	1 247 796,12	1,30
TOTAL ALLEMAGNE			1 247 796,12	1,30
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 247 796,12	1,30
TOTAL Titres de créances			1 247 796,12	1,30
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
ALLEMAGNE				
DJ EURO STOXX SM BANK EX	EUR	9 600	103 392,00	0,11
ISHARES DJ STOXX EU600 OIL GAS	EUR	9 565	354 335,43	0,37
ISHARES STOXX EUROPE 600 AUTOMOBILES	EUR	8 833	484 136,73	0,50
ISHARES STOXX EUROPE 600 BANKS	EUR	15 340	244 580,96	0,26
ISHARES STOXX EUROPE 600 FINANCIAL SERVICES	EUR	5 796	359 062,20	0,37
ISHARES STOXX EUROPE 600 HEALTH CARE	EUR	1 526	161 633,92	0,17
ISHARES STOXX EUROPE 600 PERSONAL & HOUSEHOLD GOODS	EUR	2 035	194 708,80	0,20
ISHARES STOXX EUROPE 600 RETAIL	EUR	6 686	235 815,22	0,24
ISHARES STOXX EUROPE 600 TECHNOLOGY	EUR	2 202	137 801,16	0,15
ISHARES STOXX EUROPE 600 TELECOMMUNICATIONS	EUR	7 672	140 458,98	0,15
ISHARES STX 600 EUR IND.GOODS	EUR	19	1 308,91	0,00
TOTAL ALLEMAGNE			2 417 234,31	2,52
FRANCE				
HSBC EURO ACTIONS ZC	EUR	1 348,12	2 124 313,57	2,21
HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	EUR	1 387,261	1 808 572,17	1,88
HSBC EUROPE EQUITY INCOME Z	EUR	15,197	276 209,58	0,29
HSBC EURO PME Z C	EUR	262,277	330 576,55	0,34
HSBC Monétaire Z	EUR	1 519	1 523 125,45	1,59
HSBC RESP INV FUNDS EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION	EUR	750	987 030,00	1,03
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	EUR	5 615,438	679 187,23	0,70
MULTI UNITS FRANCE SICAV LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF	EUR	3 015	290 193,75	0,30
TOTAL FRANCE			8 019 208,30	8,34
IRLANDE				
HSBC FTSE 100 ETF	EUR	3 426	299 398,14	0,31
HSBC GBF ICAV MLTFAC E E ZC	EUR	756 909,971	8 234 347,88	8,56
HSBC HANG SENG TECH UCITS ETF	EUR	63 620	320 835,66	0,34
HSBC MSCI JAPAN	EUR	8 832	290 793,60	0,30

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ISHARES FTSE MIB	EUR	33 820	577 036,84	0,60
ISHARES III PLC ISHARES MSCI AUSTRALIA UCITS ETF ACC	EUR	2 444	98 138,82	0,11
iShares VII PLC -iShares Core MSCI EMU UCITS ETF EUR (Acc)	EUR	1 764	261 848,16	0,27
TOTAL IRLANDE			10 082 399,10	10,49
LUXEMBOURG				
ASIA EX JAPAN EQUITY SMALLER COMPANIES Z	USD	13 055,958	197 612,02	0,20
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	31 462,379	556 254,86	0,58
Global Emerging Markets Local Debt Z Cap	USD	172 636,567	1 712 750,41	1,79
HSBC EUROLAND EQ.SMALLER Z C.	EUR	9 523,841	897 431,54	0,93
HSBC EUROLAND EQUITY Z CAP.	EUR	4 033,286	290 440,96	0,30
HSBC GI CHIN EQ ZC	USD	1 192	107 929,06	0,11
HSBC GIF-BRAZIL EQUITY-ZA	USD	7 005	146 630,28	0,15
HSBC GIF MULTI ASSET STYLE FACTORS ZC	EUR	120 627,502	1 367 071,48	1,43
HSBC GL EURO CREDIT BD TR ZC	EUR	1 573 163,762	18 782 002,15	19,54
HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS ASIA HIGH YIELD BOND ZC	USD	324 159,143	2 000 218,82	2,08
LYXOR US CURVE STEEP 2-10	EUR	35 900	3 146 635,00	3,27
TOTAL LUXEMBOURG			29 204 976,58	30,38
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			49 723 818,29	51,73
TOTAL Organismes de placement collectif			49 723 818,29	51,73
Créances			544 946,82	0,57
Dettes			-288 521,17	-0,30
Comptes financiers			424 157,52	0,44
Actif net			96 126 237,13	100,00

Parts VILLIERS SERENITE D	EUR	2 928 785,89000	32,82
----------------------------------	------------	------------------------	--------------

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: VILLIERS SERENITE

Identifiant d'entité juridique:
969500XBY5C3KTKR0689

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 22.46% d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _%	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le FCP promeut des caractéristiques E, S et G par une valorisation de façon équilibrée le capital investi par une exposition sur les marchés français et européens (hors UK) de taux et

d'actions dans une proportion sensiblement équivalente. L'approche extra-financière consiste à obtenir une note ESG du FCP supérieure à la note ESG de l'indicateur composite utilisé à titre indicatif.

La note ESG du FCP est calculée par transparence. La note ESG du FCP est la somme des notes ESG des titres éligibles détenus en direct ou par l'intermédiaire d'OPC pondérés respectivement par leur poids dans le portefeuille ou l'OPC. De la même façon, la note ESG de l'indicateur composite correspond à la somme des notes E.S.G des émetteurs le composant pondérés par leur poids dans l'indicateur.

A cette fin, les éléments considérés pour établir les notes E.S.G peuvent inclure, mais sans s'y limiter :

- les facteurs environnementaux et sociaux, y compris, mais sans s'y limiter, les risques physiques liés au changement climatique et à la gestion du capital humain, qui peuvent avoir une incidence importante sur la performance financière et l'évaluation d'un émetteur.
- des pratiques de gouvernance d'entreprise qui protègent les intérêts des investisseurs minoritaires et favorisent la création de valeur durable à long terme.

De plus, le FCP s'engage à :

- exclure les émetteurs impliqués dans la production d'armes controversées ou de leurs composants clés. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc, lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Indicateur	FCP	Indice de référence
ESG Score	6.71	6.46
E Pillar	7.18	6.91
S Pillar	6.29	5.99
G Pillar	6.72	6.51
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.02%	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0.00%

Les données de ce reporting sont au 30 Septembre 2024, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 30 Septembre 2024. Le fonds a transitionné vers la classification SFDR Article 8 le 31 Janvier 2024.

Indice de référence - 75% MSCI Europe Net 25% Bloomberg Barclays Euro Aggregate

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Non applicable, le fonds a transitionné vers la classification SFDR Article 8 le 31 janvier 2024.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?**

Le fonds ne s'engage pas à réaliser d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” aux objectifs environnementaux ou sociaux s’applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du fonds. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d’investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l’homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme?

Non applicable

La taxonomie de l’UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l’UE et s’accompagne de critères propres à l’UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le FCP promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG. Le FCP vise à obtenir une note ESG supérieure à la note ESG de l’indicateur composite (5% MSCI EMU Microcaps + 45% MSCI EMU (NR) + 50% Bloomberg Euro Aggregate).

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le FCP :

- Violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l’OCDE pour les entreprises multinationales
- Exposition à des armes controversées.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au: Moyenne des positions des 4 fins de trimestre de la période de référence se terminant le 30/09/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
HSBC Global Investment Funds SICAV - Euro Credit Bond Total Return Capitalisation -ZC-	Autres	20,75%	Luxembourg
HSBC Multi Factor EMU Equity ZC 10887436	Autres	11,53%	Irlande
HSBC SRI Money ZC 10141294	Autres	7,97%	France
Government Of Spain 0.7% 30-apr-2032	Gouvernement	4,62%	Espagne
Government Of Austria 0.25% 20-oct-2036	Gouvernement	4,57%	Autriche
European Investment Bank 1.0% 14-apr-2032	Gouvernement	3,63%	SUPRANATIONAL

Les liquidités et les produits dérivés sont exclus



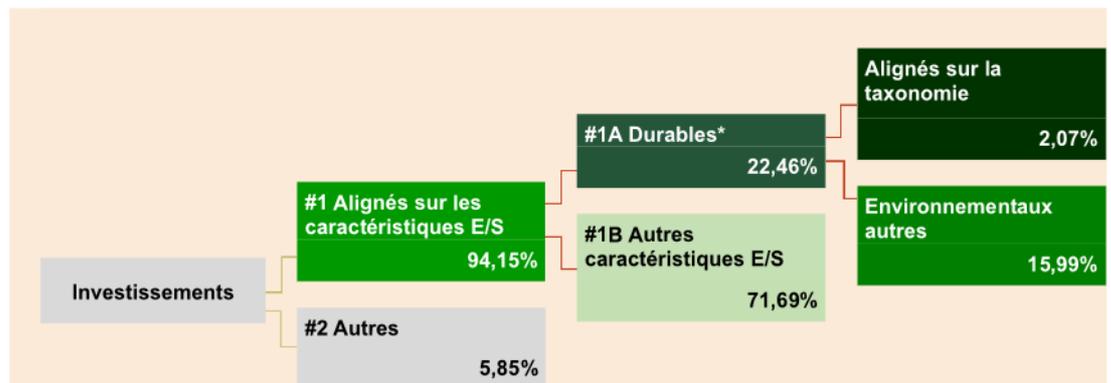
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 22,46%.

L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

* Une société ou un émetteur considéré comme un investissement durable peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social qui peut être aligné ou non aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Les chiffres du graphique ci-dessus le prennent en compte; mais une entreprise ou un émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans la catégorie #1A Durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur / Sub-Secteur	% d'actifs
Gouvernement	39.85%
Autres	26.90%
Finance	10.83%
Industrie	5.27%
Consommation Discrétionnaire	3.43%
Technologies de l'Information	3.17%
Liquidités et produits dérivés	2.70%
Biens de Consommation de Base	1.64%
Matériaux	1.28%
Services aux Collectivités	1.24%
<i>Électricité</i>	<i>0.86%</i>
<i>Gaz</i>	<i>0.02%</i>
<i>Producteurs d'Énergie Indépendants et Fournisseurs d'Énergie</i>	<i>0.00%</i>
<i>Compagnies aux activités diversifiées</i>	<i>0.23%</i>
Énergie	1.19%
<i>Gaz et Pétrole intégrés</i>	<i>0.97%</i>
<i>Équipements et Services liés au Pétrole et au Gaz</i>	<i>0.09%</i>
<i>Exploration et Production de Pétrole et de Gaz</i>	<i>0.01%</i>
<i>Raffinage et Commercialisation de Pétrole et de Gaz</i>	<i>0.08%</i>
<i>Stockage et Transport de Pétrole et de Gaz</i>	<i>0.04%</i>
Santé	1.15%
Services de Télécommunication	1.04%
Immobilier	0.33%
Total	100.00%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Non Applicable

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? ¹**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

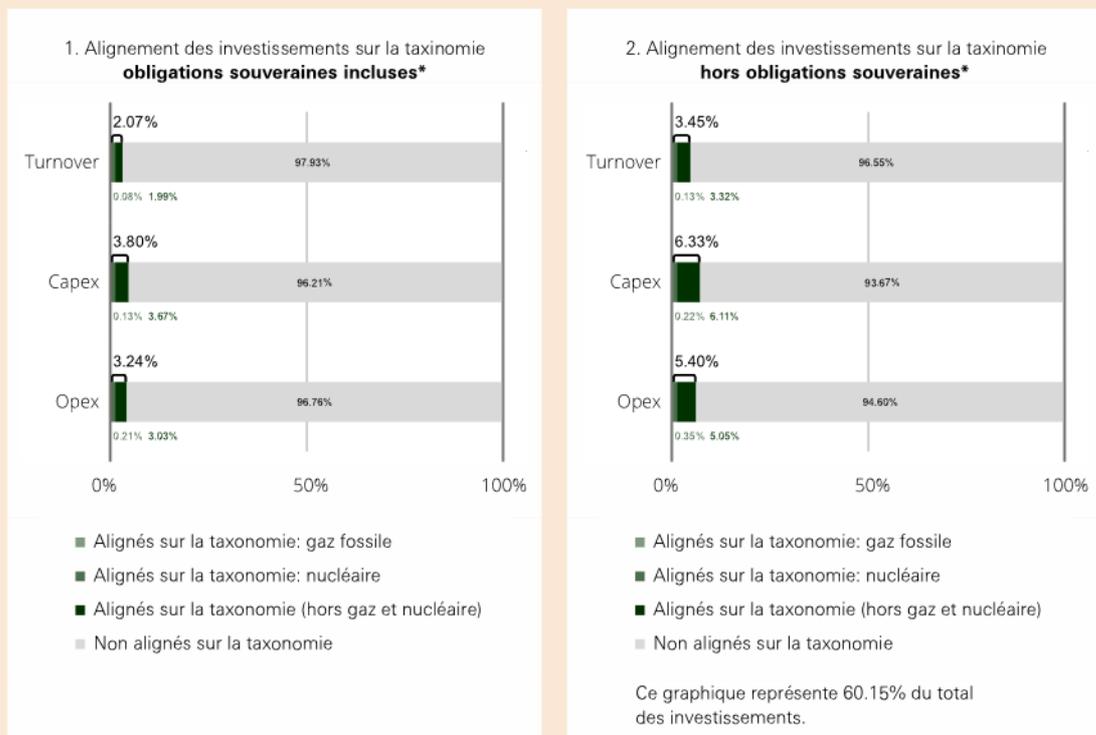
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,00% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 1,50%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Indicateur	2023-2024
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	N/A
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0,08%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	1,99%
Chiffre d'affaires - Non alignés sur la taxonomie	97,93%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0,00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0,13%
CapEx - Non alignés sur la taxonomie	3,67%
CapEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	96,21%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	N/A
OpEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0,21%
OpEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	3,03%
OpEx - Non alignés sur la taxonomie	96,76%

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Non Applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Non Applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le FCP détient des liquidités, des produits dérivés, ainsi que des investissements pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG. Les instruments dérivés sont utilisés dans une optique de réalisation de l'objectif de gestion (exposition, couverture).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

Un des objectifs du fonds est de surperformer le benchmark sur la note HSBC ESG. La note ESG du fonds est supérieure à celle de l'indice de référence retenu (6.71 pour le fonds par rapport à 6.46 pour l'indice de référence).

Le choix des titres actions, obligations privées et obligations d'Etat et assimilés prend systématiquement en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E, S, et G) afin d'améliorer la note E.S.G de chaque sous-portefeuille : « actions », « titres de créances émis par des états » et « titres de créance émis par des entreprises », composant le portefeuille par rapport à la note E.S.G du sous-portefeuille correspondant de l'indice de référence.

• PAI

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le fonds :

1/ Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

- La contrainte d'exclusions est respectée par le fonds à partir du 31 janvier 2024, date de transition vers la classification Article 8.

2/ Exposition à des armes controversées.

- La contrainte d'exclusions est respectée par le fonds à partir du 31 janvier 2024, date de transition vers la classification Article 8.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

L'indice de référence n'a pas été désigné pour déterminer si le FCP est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable